

**Direction : Direction Démocratie locale et Politique de la ville**

**Démocratie locale et développement social des quartiers**

**REF : DDLPV2011002**

**Signataire : SR**

**OBJET : Nouvelle version de la charte d'organisation et de modalités de Fonctionnement de la Démocratie de Proximité.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 1<sup>er</sup> paragraphe II de la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de Proximité,

Vu l'article L 2143- 1et 2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 330 du 18 décembre 2003 portant sur la création de huit conseils de quartier et adoptant la charte de fonctionnement des Conseils de quartiers,

Vu la délibération N° 038 du 5 mars 2009 adoptant la nouvelle Charte d'organisation et de modalités de Fonctionnement de la Démocratie de Proximité,

Considérant la nécessité de renforcer la démocratie locale et de prendre en compte les observations faites au cours des deux ans d'expérience des équipes d'animation des conseils de quartier, et par conséquent d'apporter des modifications à la Charte,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» et M. MENIA du groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus

**DELIBERE :**

**ADOpte** la nouvelle version de la charte d'organisation et de modalités de Fonctionnement de la Démocratie de proximité.

Reçu en Préfecture le : 19.02.2011

Publié le : 18.02.2011

Certifié exécutoire le : 19.02.2011

le Maire

Jacques SALVATOR